

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 février 2024

### Face à la dengue, adoptons les bons gestes : « Mon kaz, pa la kaz moustik ! »

Une augmentation des cas de dengue est constatée à La Réunion et la situation est suivie avec vigilance: depuis le début de l'année, 84 cas de dengue ont été recensés sur l'île.

Durant l'été austral, saison propice à la prolifération des moustiques, adoptons des gestes de prévention pour limiter leur installation et le risque de piqûres.

### Situation épidémiologique (données Santé Publique France)

Aucun décès n'est actuellement à déplorer.

84 cas de dengue ont été recensés depuis le début de l'année (deux fois plus qu'en 2023 sur la même période).

27 cas ont été recensés du 5 au 11 février (contre 16 cas la semaine précédente).

Plus de la moitié des cas (52%) ont été identifiés à Saint Joseph, qui compte plusieurs regroupements de cas actifs.

#### Répartition des cas par commune:

- Saint-Joseph : 14 cas
- Saint-Paul : 4 cas
- Tampon : 2 cas
- Saint-Denis : 2 cas
- Saint-Pierre, La Possession, Saint-Leu, Saint-Louis et Saint-André (1 cas par commune).

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de cas de dengue, la situation est suivie avec attention.

### Les agents de la lutte anti-vectorielle surveillent et conseillent

Les agents de la lutte anti-vectorielle de l'ARS assurent sur le terrain une mission de surveillance et de conseils auprès de la population réunionnaise.

Pour cela, ils effectuent des visites chez les habitants pour :

- les conseiller sur les bons gestes pour lutter contre la dengue surtout avec les pluies actuelles ;
- éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante dans les cours et jardins : coupelles, petits objets, gouttières, pneus, plantes pouvant retenir de l'eau (plantes ananas...).

Dès que des cas de dengue sont déclarés, les agents de la lutte anti-vectorielle interviennent systématiquement pour traiter les lieux concernés, en lien avec les communes.

## Rappel des gestes pour lutter contre les moustiques

Les pluies actuelles, associées aux fortes chaleurs, favorisent la prolifération des moustiques. Cet été, une campagne de sensibilisation a été lancée sous la bannière « Mon kaz, pa la kaz moustik ! ». Elle vise à rappeler à chacun les bons gestes à adopter chez soi, pour empêcher les moustiques de s'installer dans les jardins, cours et balcons.

[Retrouvez les outils de la campagne et toutes les astuces pour lutter contre les moustiques sur le site internet de l'ARS](#)

### >> Pour empêcher les moustiques de s'installer dans son jardin, sa cour, sur son balcon... :

- **Vider les récipients contenant de l'eau stagnante** (coupelles, seaux, plantes qui retiennent l'eau, pneus usagés, encombrants...)
- **Entretenir les gouttières**
- **Jeter les déchets verts** en respectant les jours de collecte
- **Contrôler et couvrir les réserves d'eau** (citernes, collecteurs d'eau de pluie...)
- **Couvrir et vidanger les piscines** non utilisées

### >> Autres recommandations pour lutter contre les moustiques

- **Se protéger des piqûres de moustiques (répulsif, moustiquaire...)** ; et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la maladie

### >> Si vous êtes malade :

- **Continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
- **Consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe